



Recouvrement des loyers en cas de surendettement et de procédure de rétablissement personnel

Formation présentielle

Durée : 7 heures

PUBLIC

Conseillers sociaux

Agents et responsables de services contentieux et pré-contentieux

Responsables de la gestion locative

Chargé(e)s du recouvrement

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris

Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr

03 87 39 57 03

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en gestion contentieuse

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. La prévention des situations de surendettement

- ▶ Sensibilisation aux enjeux financiers
- ▶ Intégrer la prévention des impayés dans la stratégie globale de l'organisme
- ▶ Inscrire la démarche de prévention dans une dynamique partenariale pertinente
- ▶ La mobilisation de l'ensemble des outils disponibles
- ▶ Savoir convaincre et impliquer le locataire dans la prise de décision

2. Le surendettement

- ▶ Actualité juridique du surendettement
- ▶ Comprendre les grands principes des lois
- ▶ Maîtriser les conditions d'ouverture de la procédure de redressement
- ▶ Connaître la procédure applicable devant la Commission de surendettement des particuliers
- ▶ Connaître la procédure applicable devant les juridictions compétentes
- ▶ Le traitement du surendettement : ce que change la réforme 2018
- ▶ La transparence et le droit d'information des tiers
- ▶ Incidences possibles du transfert des compétences judiciaires
- ▶ Déjudiciarisation de la procédure
- ▶ Quelles interactions entre les dispositions du surendettement et les procédures judiciaires ?
- ▶ Les nouvelles mesures applicables dans le cadre de la procédure de surendettement des particuliers

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Comprendre la réforme 2018 et ses conséquences pour les débiteurs et les créanciers.
- ▶ Comprendre le cadre législatif.
- ▶ Gérer la saisie d'une commission de surendettement par un débiteur.
- ▶ Proposer des alternatives argumentées à la commission et au juge.
- ▶ Faire un état des différents dispositifs d'aides aux locataires en difficultés et de leur fonctionnement en cas de surendettement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Evaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Evaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.



Recouvrement des loyers en cas de surendettement et de procédure de rétablissement personnel

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

3. La procédure de P.R.P. (Procédure de Rétablissement Personnel)

- ▶ La procédure de rétablissement personnel sans liquidation et avec liquidation
- ▶ Les recours possibles pour le bailleur et le locataire
- ▶ Les suites à donner à une PRP : abandon ou poursuite des procédures

4. Les aides possibles

- ▶ Optimiser la gestion des aides personnelles au logement : APL / AL
- ▶ Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL / FDUSL)
- ▶ Le LOCAPASS

PUBLIC

Conseillers sociaux
Agents et responsables de services contentieux et pré-contentieux
Responsables de la gestion locative
Chargé(e)s du recouvrement

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en gestion contentieuse

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03